

CEC 1286-1292

I. La confirmation dans l'économie du salut

Sources bibliques

Dans l'Ancien Testament, les prophètes avaient annoncé que l'Esprit du Seigneur reposerait sur le Messie : *Un rejeton sortira de la souche de Jessé, un surgeon poussera de sa racine ; sur lui reposera l'Esprit de Yahvé*¹. Et encore, dans le même livre d'Isaïe : *L'Esprit de Yahvé est sur moi car Yahvé m'a donné l'onction ; il m'a envoyé porter la Bonne Nouvelle aux pauvres ...*² L'Esprit de Dieu a été conféré aux prophètes : ils ont été investis de cet Esprit en vue de leur mission.

Ce don de l'Esprit, d'abord réservé aux prophètes, messagers de Dieu, sera distribué à tous pendant les temps messianiques : *Je répandrai mon Esprit sur toute chair ; vos fils et vos filles prophétiseront, vos anciens auront des songes, vos jeunes gens, des visions ; même sur les esclaves, homme et femme, en ces jours-là, je répandrai mon Esprit*³. De la même façon, Dieu promet à Ezéchiel une nouvelle Alliance, où il changera le cœur de son peuple : *Je vous donnerai un cœur nouveau, je mettrai en vous un esprit nouveau, j'ôterai de votre chair le cœur de pierre, et je vous donnerai un cœur de chair ; je mettrai mon esprit en vous*⁴.

Dans le Nouveau Testament, nous constatons une présence de l'Esprit assez forte dès les Évangiles de l'enfance. La Vierge Marie conçoit par l'Esprit Saint qui la couvre de son ombre⁵ : l'Incarnation du Sauveur apparaît ainsi comme une œuvre de l'Esprit-Saint. C'est lui encore qui, présent en Marie, la pousse à rejoindre sa cousine Elisabeth *en hâte*⁶. Cette dernière est remplie de l'Esprit Saint dès l'arrivée de Marie⁷, et le *Magnificat* jaillit spontanément du cœur de la Vierge-mère. Zacharie aussi *fut rempli d'Esprit Saint et se mit à prophétiser* : « *Béni soit le Seigneur...* »⁸ De même, pour Siméon : *l'Esprit Saint reposait sur lui*⁹.

Plus tard, *l'Esprit pousse Jésus au désert*¹⁰ ; et nous assistons à la grande manifestation de l'Esprit Saint au baptême de Jésus : celui-ci *vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui*¹¹. À ce propos, les Pères de l'Église parleront d'onction messianique du Christ au moment de son baptême par Jean dans le Jourdain : Jésus est manifesté comme Messie au peuple avant de commencer sa vie publique.

Dans sa propre vie, à plusieurs reprises, le Christ lui-même a promis cette effusion de l'Esprit : *Si je pars, je vous l'enverrai [le Paraclet] (...). Quand il viendra, lui, l'Esprit de vérité, il vous introduira dans la vérité toute entière*¹², car il *enseignera toute chose*¹³, en rappelant ce que Jésus avait dit, et il inspirera encore aux disciples à l'heure de la persécution *ce qu'il faut dire*¹⁴.

¹ Is 11, 1-2.

² Is 61, 1.

³ Jl 3, 1-2.

⁴ Ez 36, 26-27.

⁵ Cf. Lc 1, 35.

⁶ Lc 1, 39.

⁷ Cf. Lc 1, 41.

⁸ Lc 1, 67-68.

⁹ Lc 2, 25.

¹⁰ Mc 1, 12.

¹¹ Mc 1, 10.

¹² Jn 16, 7. 15.

¹³ Jn 14, 26.

¹⁴ Lc 12, 12.

Cette promesse s'est d'abord réalisée au soir de Pâques : apparaissant à ses Apôtres, le Seigneur ressuscité *souffla sur eux et leur dit : « Recevez l'Esprit Saint »*¹⁵. De manière plus éclatante, et pour toute l'Église, au jour de la Pentecôte, *tous furent alors remplis de l'Esprit Saint*¹⁶. Les Apôtres commencent à proclamer les merveilles de Dieu¹⁷ et saint Pierre, en évoquant la prophétie de Joël (*Il se fera dans les derniers temps que je répandrai de mon Esprit sur toute chair. Alors vos fils et vos filles prophétiseront ...*) fait comprendre qu'en ce jour, elle est accomplie¹⁸. Le don de l'Esprit Saint est fait aux Onze et à l'Église car ceux qui ont cru à la prédication apostolique se sont fait baptiser et ont reçu à leur tour l'Esprit du Seigneur : *Que chacun de vous se fasse baptiser (...) et vous recevrez alors le don du Saint-Esprit (...). Il s'adjoignit ce jour-la environ trois mille âmes*¹⁹.

Jésus avait imposé les mains pour opérer des guérisons ; à sa suite, les Apôtres communiquèrent, par l'imposition des mains, le don du Saint Esprit : *Pierre et Jean se mirent à leur imposer les mains, et ils recevaient l'Esprit Saint*²⁰. *L'imposition des mains est à bon droit reconnue par la tradition catholique comme l'origine du sacrement de Confirmation qui perpétue, en quelque sorte, dans l'Église, la grâce de la Pentecôte*²¹.

La confirmation dans l'histoire de l'Église

- Très tôt, pour mieux signifier le don du Saint Esprit, s'est ajoutée à l'imposition des mains une onction d'huile parfumée (appelée saint-chrême).
- Dans les premiers siècles, l'évêque conférait les trois sacrements de l'initiation au cours de la vigile pascale : après la bénédiction du feu et l'instruction par les textes, avait lieu le baptême. Puis on sortait de l'Église pour une onction d'huile que l'on n'appelait pas encore *confirmation* mais *chrismation*. Suivaient la liturgie eucharistique et la première communion.
- Une coutume de l'Église de Rome a favorisé le développement de la pratique occidentale : il y avait deux onctions après le baptême, l'une donnée par le prêtre immédiatement au sortir de l'eau du baptême, l'autre conférée ensuite par l'évêque sur le front de chacun des baptisés. *La première onction au saint chrême, celle que donne le prêtre, est restée rattachée au rite baptismal : elle signifie la participation du baptisé aux fonctions prophétique, sacerdotale et royale du Christ*²².
- Sous Charlemagne, en Occident, on commença à baptiser des enfants, à créer des paroisses avec un prêtre desservant : face aux besoins et à la croissance de l'Église, l'évêque ne pouvait plus tout assurer lui-même. Les curés se mirent donc à baptiser. Afin de rassembler tout de même les chrétiens autour de l'évêque, on détacha alors le rite du baptême proprement dit, l'ablution, de la deuxième onction après le baptême, celle qui était donnée par l'évêque. Cette cérémonie lui fut réservée. C'est ainsi que naquit le sacrement de confirmation comme sacrement à part du baptême, mais relié à lui par un lien très étroit.
- Au 13^e siècle, l'Église cherche à mieux préciser sa foi dans les sacrements : cette onction de saint chrême a été appelée *confirmation* (ce qui signifie *achèvement, consolidation*) et définie comme un sacrement à part entière.

¹⁵ Jn 20, 22.

¹⁶ Ac 2, 4.

¹⁷ Cf. Ac 2, 11.

¹⁸ Cf. Ac 2, 17-18.

¹⁹ Ac 2, 38-41.

²⁰ Ac 8, 15-17.

²¹ PAUL VI, *Constitution apostolique « Divinae consortes naturae »*, 1971.

²² CEC 1291.

- Entre le 13^e et le 19^e siècle, on a continué à conférer ainsi les sacrements. Mais une question a commencé à surgir : Si la confirmation est un sacrement à part entière, quelle est sa grâce propre ?
- Le concile Vatican II va tenter de préciser la grâce de la confirmation : *Par le sacrement de confirmation, leur lien avec l'Église est rendu plus parfait, ils sont enrichis de la force spéciale de l'Esprit Saint et obligés ainsi plus strictement à répandre et défendre la foi par la parole et par l'action en vrais témoins du Christ*²³. En fait, malgré une recherche approfondie, les Pères conciliaires ne sont pas parvenus à résoudre la question, car les effets qui sont énumérés dans ce texte sont déjà donnés par le baptême : le lien avec l'Église du baptême serait-il imparfait ? Et le don de l'Esprit-Saint du baptême serait-il incomplet ? De même, par le baptême, nous sommes déjà appelés à transmettre la foi et à nous présenter comme des vrais témoins du Christ. On aboutit donc à un dilemme : Ou le Saint-Esprit est donné tout entier au baptême, et à quoi sert la confirmation ? Ou il n'est donné que partiellement au baptême, et il faut alors effectivement la confirmation qui agit comme un complément ; mais comment se fait-il que le baptême soit incomplet ? La question de la grâce sacramentelle du sacrement de confirmation est donc particulièrement délicate.
- L'Orient a gardé unis les trois sacrements : la confirmation est donc administrée par le prêtre qui baptise. Cela souligne davantage l'unité de l'initiation chrétienne. La pratique de l'Église latine, de son côté, exprime plus nettement le lien du chrétien avec son évêque et permet de le vivre comme le sacrement du passage à l'âge adulte dans la foi.

²³ LG 11.